

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉE par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité QUE :

Le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2025, le projet de règlement 258-2025 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie.

Plus précisément, le projet de règlement 258-2025 vise à ajuster la répartition des grandes affectations « Villégiature développement », « Villégiature consolidation », « Rurale », « Conservation », « Récréative extensive », « Récréative intensive » et « RécrEOForestière » dans le but de régulariser les chemins existants hors périmètres d'urbanisation.

Un membre de la Commission aménagement et environnement, conjointement avec un représentant du Service d'aménagement, tiendront une assemblée publique de consultation. Lors de cette assemblée, le projet ci-dessus mentionné sera expliqué et les personnes désirant s'exprimer seront entendues.

Lieu : MRC de Matawinie
3184, 1^{re} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0
Date : 27 janvier 2026
Heure : 17 h

Le projet de règlement 258-2025, dans sa version intégrale, est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC.

Donné à Rawdon, ce 5 janvier 2026.


Edith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Jean-François Labelle, directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, conformément à la Loi, le 12-1-26, entre 13 h et 13:52 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12-1-26.

Signature 